

PÉRIODE DE QUESTIONS (19 h 05)

- Combien y a-t-il de terrains non desservis, mais qui doivent payer la taxe sur les infrastructures d'aqueduc ?
- Avez-vous reçu les rapports concernant le déversement dans la rivière Lacolle ?

4. ADMINISTRATION, FINANCES

2018-12-442

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2018

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, et appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 30 novembre 2018 tels que déposés;

DÉPARTEMENT	MONTANT
GESTION FINANCIÈRE	8 786.02 \$
VOIRIE MUNICIPALE	32 725.11 \$
TRAITEMENT DES EAUX	6 657.86 \$
BIBLIOTHÈQUE	35,90 \$
ENTRETIEN COURS D'EAU	8 154.91 \$
IMMOBILISATION	321 082.41 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	20 822.18 \$
ÉLECTRICITÉ	12 382.06 \$
TÉLÉPHONIE	1 344.77 \$
TOTAL :	411 991.22 \$
RÉMUNÉRATION :	56 457.32 \$
GRAND TOTAL :	468 448.54 \$

ADOPTÉE

2018-12-443

COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 30 novembre 2018, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	23 334.89 \$
HÔTEL DE VILLE	1 659.23 \$
SERVICE INCENDIE	7 646.56 \$
SERVICE DE FOURRIÈRE	139,25 \$
VOIRIE MUNICIPALE	52 564.76 \$
ENTRETIEN LUMINAIRE	499,34 \$
USINE DE FILTRATION	10 223.23 \$
AQUEDUC	2 806.58 \$
TRAITEMENT DES EAUX	798,01 \$
URBANISME	306,00 \$
HORTICULTURE	210,61 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	3 657.69 \$
CHALET DES LOISIRS	853,53 \$
PARCS ET TERRAINS	294,16 \$
BIBLIOTHÈQUE	1 188.33 \$
BRIGADIERS SCOLAIRES	620,86 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2018 :	106 803.03 \$

ADOPTÉE

2018-12-444

FQM — ADHÉSION 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par monsieur le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE ce conseil accepte de renouveler son adhésion annuelle 2019 à Fédération québécoise des municipalités au montant de deux mille huit cent quarante-six et dix-neuf cents (2 846.19 \$) plus taxes et en autorise le déboursé.

ADOPTÉE

2018-12-445

TOURISME MONTÉRÉGIE — ADHÉSION 2019

Sur la proposition de madame la conseillère Angie Gendron, et appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de renouveler l'adhésion à Tourisme Montérégie couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et en autorise le déboursé d'une somme de quatre cent trente dollars (430,00 \$) plus taxes.

ADOPTÉE

2018-12-446

POLITIQUE ENTOURANT LA DIFFUSION DES COMMUNIQUÉS ET ACTIVITÉS

Sur la proposition de madame la conseillère Angie Gendron, et appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle entérine les nouvelles règles entourant la diffusion des communiqués et activités pour les organismes à but non lucratif ;

QUE ces nouvelles règles soient transmises aux organismes de la Municipalité.

ADOPTÉE

2018-12-447

DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2019

ATTENDU QUE la Municipalité adoptera le budget 2019 dans les délais applicables ;

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, et appuyée par monsieur le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QU'en vertu de *l'article 954* du Code municipal du Québec, ce conseil fixe de façon que puisse être respectée l'obligation prévue au premier alinéa de *l'article 956*, la date de la séance extraordinaire où le budget sera adopté au 13 décembre 2018 ;

QU'une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2018-12-448

TECQ — APPROBATION DE LA PROGRAMMATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un rapport de monsieur Jean-Michel Phaneuf, ingénieur, de la firme Le Groupe — Conseil Génipur Inc. ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par madame la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

ADOPTÉE

2018-12-449

VÉRIFICATION ET AUDIT DU PROGRAMME PARRM

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS et sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE les membres du conseil approuvent les dépenses d'un montant de seize mille sept cent soixante-dix dollars (16 770.00 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2018-12-450

NOMINATION — MAIRESSE SUPPLÉANTE — POUR UNE PÉRIODE DE SIX MOIS

ATTENDU QUE le mandat du conseiller Martin Émond à titre de maire suppléant sera échu à la séance du 11 décembre 2018 ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par monsieur le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle nomme la conseillère Suzanne Lacroix à titre de mairesse suppléante pour la période du 11 décembre 2018 au 14 mai 2019 ;

QU'en l'absence du maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron, madame Suzanne Lacroix soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire, conjointement avec la direction générale, ou en son absence, avec son adjointe.

ADOPTÉE

2018-12-451

OCTROI DU CONTRAT — RÉAMÉNAGEMENT DES SALLES DE TOILETTES – CENTRE LÉODORE-RYAN

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été publié sur le site SEAO pour les travaux de réaménagement des salles de toilettes du centre Léodore-Ryan ;

ATTENDU QUE sept soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le lundi 10 décembre 2018 ;

Groupe MTKR inc.	185 914.57 \$ (taxes incluses)
Construction RDJ inc.	188 444.03 \$ (taxes incluses)
Construction J. Boulais Inc.	191 748.00 \$ (taxes incluses)
Athéna construction inc.	202 350.25 \$ (taxes incluses)
Gali Immobilier inc.	205 852.17 \$ (taxes incluses)
Rénovation Alexandre Léveillé inc.	214 789.59 \$ (taxes incluses)
Construction Richelieu inc.	244 896.75 \$ (taxes incluses)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accorde le contrat pour le réaménagement des salles de toilettes du centre Léodore-Ryan, selon la recommandation de monsieur Stephan Barcelo, architecte, mandaté pour l'analyse des soumissions, au plus bas soumissionnaire, soit la firme Groupe MTKR, et ce conformément à leur soumission du 10 décembre 2018.

ADOPTÉE

4,12 DÉPÔT —liste des personnes endettées envers la Municipalité de Lacolle

5- RESSOURCES HUMAINES

2018-12-452

DÉMISSION DE L'ÉLU AU SIÈGE NO. 4, MONSIEUR GUY LAMIRANDE

ATTENDU QUE le conseil constate et reconnaît le dépôt de la lettre de démission de monsieur le conseiller Guy Lamirande. La démission de monsieur Lamirande, datée du 30 novembre 2018, a été reçue par courriel le lundi 3 décembre 2018 et est effective à compter de cette date ;

ATTENDU QU'il reste plus de 12 mois jusqu'à la prochaine élection, une élection partielle devra avoir lieu dans les quatre mois du dépôt de cette démission ;

Sur la proposition de madame la conseillère Angie Gendron, et appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, procède au déclenchement d'une élection partielle en 2019.

ADOPTÉE

2018-12-453

DATE PRÉVUE DE L'ÉLECTION PARTIELLE

ATTENDU QU'il y a un poste vacant au sein du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le président d'élection a statué sur la date des élections partielles ;

Sur la proposition de madame la conseillère Angie Gendron, et appuyée par monsieur le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE ce conseil prend acte qu'une élection partielle sont prévue pour le 7 avril 2019 afin de pourvoir le poste vacant.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

Aucun sujet discuté.

7. **TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE**

7,1 **DÉPÔT**/Rapport mensuel d'activités novembre 2018

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

2018-12-454

VÉOLIA — OFFRE ASSISTANCE TECHNIQUE

ATTENDU QU'une demande d'assistance technique a été demandée à la compagnie « VÉOLIA » concernant l'usine de production d'eau potable ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service contenant trois options, tels que ;

- Option 1 : Banque d'heures de dépannage ;
- Option 2 : Visites sur le site ;
- Option 3 : Audit de procédé, mécanique, instrumentation et contrôle.

ATTENDU QU'il y a des conditions générales de ventes, voir *annexe A* au document fourni ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE ce conseil accepte l'offre d'assistance technique de Véolia pour notre usine de production d'eau potable de la rue McGee.

ADOPTÉE

2018-12-455

ABROGER RÉOLUTION NO. 2018-11-422

ATTENDU QU'il y a eu rencontre entre la section locale 4947 et la direction générale en référence à la résolution 2018-11-422 ;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général a demandé conseil auprès de madame Orélie Landreville de la firme Dunton Rainville ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Martin Émond, et appuyée par madame la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QU'à la suite de la recommandation, le conseil de la Municipalité de Lacolle déboursera seulement pour le renouvellement du certificat de qualification pour le technicien en traitement des eaux expirant en septembre 2018 au montant de cent treize dollars (113,00 \$) ;

QUE le conseil abroge la résolution no. 2018-11-422.

ADOPTÉE

2018-12-456

A.GUAY & FILS CONSTRUCTION INC. — OFFRE DE SERVICE – INSPECTION ET ANALYSE DE L'USINE D'EAUX USÉES

ATTENDU QU'une offre de service pour l'inspection complète et l'analyse des correctifs à apporter pour l'usine d'eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service contenant les points suivants, tels que ;

- Vérification de l'ensemble des appareils mécaniques ;
- Validation du bon fonctionnement de l'écoulement hydraulique suite à la vidange des étangs ;
- Vérification et validation des alarmes et transmission de celles-ci ;
- Analyse des résultats de laboratoire ;
- Rapport sur l'état de la situation, amélioration à apporter et recommandations.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme A. Guay & Fils Construction Inc. au montant de onze mille cent dollars (11 100.00 \$) pour notre usine d'eaux usées.

ADOPTÉE

9. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

9,1 DÉPÔT/Rapport mensuel d'activité de novembre 2018

9,2 DÉPÔT/Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme tenu en novembre 2018

2018-12-456

COMBEQ — ADHÉSION 2019

Sur la proposition de madame la conseillère Angie Gendron, et appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte une dépense de trois cent soixante-quinze dollars (375,00 \$) plus taxes pour les frais de cotisation annuelle de monsieur Silvio Gaudio, inspecteur municipal et aménagement urbain, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2019 et en autorise le déboursé.

ADOPTÉE

2018-12-457

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2008-0085-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008 — 0085 INTITULÉ « ZONAGE » VISANT À AGRANDIR LA ZONE 201 POUR INCLURE LE NUMÉRO DE LOT 4 938 989.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 13 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le premier projet a été adopté à la séance du 13 novembre 2018 ;

ATTENDU QU'UNE séance de consultation publique a eu lieu à la séance du 11 décembre 2018 ;

Sur la proposition de madame la conseillère Nicole Paquette, et appuyée par monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle adopte le deuxième projet de règlement 2008-0085-37 modifiant le règlement numéro 2008 — 0085 intitulé : « Zonage » visant à agrandir la zone 201 pour inclure le numéro de lot 4 938 989.

ADOPTÉE

2018-12-458

APPUI À LA SIGNALISATION DE LA ROUTE TOURISTIQUE DU RICHELIEU

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a de l'intérêt à poursuivre et renouveler le contrat de signalisation de la Route du Richelieu pour une durée de cinq ans ;

ATTENDU QUE la Municipalité approuve et autorise l'installation de panneaux de signalisation qui sont nécessaires ou s'il y a modification au tracé, sur son territoire ;

ATTENDU QU'un engagement financier de la Municipalité devra être envisagé pour la mise en place d'un plan d'animation et de mise en valeur de la Route du Richelieu. Ce dernier pourra être élaboré en collaboration avec Tourisme Montérégie lors des rencontres ultérieures qui suivront ;

ATTENDU QU'une personne-ressource sera obligatoire au sein de votre territoire pour assurer le suivi du dossier, du plan d'animation et de mise en valeur ainsi que la mise à jour des informations touristiques sur l'outil promotionnel réalisé par Tourisme Montérégie ;

ATTENDU QUE Tourisme Montérégie s'engage à :

- Embaucher une ressource pour monter le cahier de candidature et assurer un suivi auprès de vos municipalités ;
- Payer les charges, dépenses et le salaire de cet employé ;
- Déposer à temps, le dossier de renouvellement (le tout sera seulement réalisable, si nous avons la participation de vos équipes) ;

- Produire un outil promotionnel de la route, d'en assurer le financement et la mise à jour annuelle. La mise à jour se fera en collaboration avec une personne-ressource de votre organisation ;
- Faire la promotion de la route dans son guide touristique régional, sur son site Internet, dans les lieux d'accueil de la Montérégie ainsi que dans sa campagne de promotion agrément ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par monsieur le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE ce conseil accepte de renouveler le contrat de signalisation de la Route du Richelieu pour une période de cinq ans ;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document pour et au nom de la municipalité donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

2018-12-459

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME — ADHÉSION 2019

Sur la proposition de madame la conseillère Nicole Paquette, et appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de renouveler l'adhésion de monsieur Silvio Gaudio à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2019 et d'autoriser le déboursé de cent quarante et un dollars (141,00 \$) plus taxes.

ADOPTÉE

2018-12-460

CCU2018-0079 — MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2002 — 0009

ATTENDU QUE le règlement 2009 — 0009 concernant le comité consultatif d'urbanisme ne considère pas le vote par courriel ou d'une présence virtuelle d'un membre du comité consultatif d'urbanisme qui n'est pas en mesure d'assister à une séance en personne ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme veut assurer le bon fonctionnement des demandes de permis reçues des citoyens de la Municipalité de Lacolle ;

RÈGLEMENT 2009-0009-5

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2009 — 0009 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 11 décembre 2018 ;

Sur la proposition de monsieur Patrice Deneault, et appuyée par madame Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle adopte la modification en vue de permettre aux membres du CCU de voter par courriel, si une décision est nécessaire entre deux (2) séances du CCU et la présence virtuelle d'un membre du comité consultatif d'urbanisme qui n'est pas en mesure d'assister à une séance en personne ;

PARTIE I, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

Implantation du règlement

ARTICLE 1 les dispositions de l'article 12.1 et 12.2 seront les suivantes :

ARTICLE 12.1 Le président, ou l'inspecteur municipal responsable de l'émission des permis et de l'application des divers règlements et/ou son adjoint, pourra s'il le juge nécessaire, demander aux membres du CCU de voter par voie électronique sur un sujet important pour la bonne marche de la Municipalité de Lacolle. Si une décision est nécessaire entre deux (2) séances du CCU et qu'une séance ne peut être tenue dans les délais prescrits par la Loi.

Le vote se fait par courriel et chacune des réponses sera considérée comme un vote à la table du CCU et la majorité sera obtenue par la moitié de voix disponibles plus un.

ARTICLE 12.2 Les présences virtuelles des membres du comité consultatif d'urbanisme qui ne sont pas en mesure d'assister à une séance en personne sont autorisées et font partie du quorum de l'assemblée.

PARTIE II, DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 2 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage, à ses amendements et aux plans en faisant partie.

ARTICLE 3 Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Jean-Pierre Cayer, g.m.a
Directeur Général et
secrétaire-trésorier

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Avis de motion : 11 décembre 2018

Présentation du premier projet de règlement : 11 décembre 2018

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE ce conseil adopte le projet de règlement 2009-0009-5 visant à modifier le règlement 2009 — 0009 concernant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

2018-12-461

CCU2018-0080 — RÉNOVATION DES PORTES ET FENÊTRES — 18, RUE SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE le 18, rue Sainte-Marie se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE le requérant a demandé un permis de rénovation conformément au règlement de zonage 2008 — 0085 (1-34) en vigueur ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Martin Émond, et appuyée par madame la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la rénovation pour la propriété sise au 18, rue Sainte-Marie, avec inscription sur la demande que les travaux respectent la demande de permis.

ADOPTÉE

10. **LOISIRS**

2018-12-462

DEMANDE DE SUBVENTION — HOCKEY MINEUR DE BEAUJEU/CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – JOUEURS DE LACOLLE

ATTENDU QUE l'Association du Hockey mineur de Beaujeu et le club de patinage Artistique de Napierville déposent une demande de subvention représentant la contribution à être déduite sur les frais d'inscription pour les joueurs de la municipalité de Lacolle ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle compte 13 hockeys et 8 patineurs artistiques sur son territoire ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de verser une subvention au montant de trois mille cent cinquante dollars (3 150.00 \$) représentant une contribution de cent cinquante dollars (150,00 \$) par enfant inscrit sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE

11. **CORRESPONDANCE**

2018-12-463

APPUI À L'ORGANISME — CERCLE DE FERMÈRES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province ;

ATTENDU QUE les Cercles de fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec ;

ATTENDU QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, Mira ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants ;

ATTENDU QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle offre un local gratuitement au Cercle de Fermières de Lacolle ;

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, et appuyée par madame la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE la Municipalité de Lacolle est fière d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres Municipalités.

ADOPTÉE

11.2 **DÉPÔT - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC — NOUVEAU MANDAT EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION**

11.3 **DÉPÔT - MAMOT — DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES MUNICIPALITÉS ET DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

12. **VARIA**

2018-12-464

GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (L) INC. — DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le don de cinq cents dollars (500,00 \$) à la Garde côtière auxiliaire canadienne (L) inc. unité 33 Haut-Richelieu en soutien à leur outil de sauvetage, leur bateau.

ADOPTÉE

12.2 Club motoneige du Haut-Richelieu — demande d'accès piste cyclable

- Point retiré, le conseil ne donne pas suite.

2018-12-465

LETTRE D'APPUI À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LACOLLE-BEAUJEU

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la Bibliothèque et Archives Canada dans le cadre du programme pour les collectivités du patrimoine documentaire ;

ATTENDU QUE la Société d'histoire souhaite préserver, mettre en valeur et faire rayonner sa collection ;

Sur la proposition de madame la conseillère Nicole Paquette, et appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

D'APPUYER la demande d'aide financière de la Société d'histoire de Lacolle-Beaujeu auprès de Bibliothèque et Archives Canada.

ADOPTÉE

2018-12-466

LETTRE D'APPUI À LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la Société d'hypothèque et de logement (SCHL) pour la réalisation de l'étude de faisabilité du projet d'habitation ;

ATTENDU QUE le projet proposé répond au besoin de logement collectif pour les aînés clairement exprimé durant la consultation Municipalité amie des aînés ;

ATTENDU QUE le projet d'habitation s'inscrit dans la Politique Municipalité amie des aînés et le plan d'action 2018-2020 adoptés par la Municipalité de Lacolle en mai 2018 ;

Sur la proposition de madame la conseillère Nicole Paquette, et appuyée par madame la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents ;

D'APPUYER la demande d'aide financière de la Fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel auprès de la Société d'hypothèque et de logement pour la réalisation de l'étude de faisabilité du projet d'habitation à prix abordable pour les aînés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (19 H 49)

- Quels sont les développements concernant l'organisme L'Étoile ?
- Est-ce que la Municipalité de Lacolle a son règlement sur le cannabis ?
- Pouvons-nous avoir les détails des dépenses du département de la voirie ?
- Quels sont les travaux qui ont eu lieu près du kiosque touristique ?
- Les bornes électriques sont-elles toutes fonctionnelles ?
- Est-ce possible d'installer des garde-fous le long du tronçon, montée Van Vliet et coin Pir Vir ?
- Lorsque vous allez refaire les trottoirs de la Municipalité, avez-vous examiné la possibilité de communiquer avec des entreprises externes et non les employés de voirie ?

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-12-467

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 15, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Lacroix, et appuyée par madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de lever la séance.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 15 janvier 2019

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer

Directeur général et secrétaire-trésorier